



## CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SSIAP 3

### PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant devenir chef de service de sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

### PRÉREQUIS

**Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les trois ans, à l'obligation de recyclage SSIAP 3.**

- Disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience
- Être titulaire du diplôme SSIAP 2, ERP 2 ou IGH 2 délivré avant le 31 décembre 2005 et justifier de 3 ans d'expérience de la fonction. Cette disposition doit être attesté soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail ;
- Il doit en outre être titulaire de l'une des attestations de formation aux secourisme suivantes :
  - AFPS ou PCS 1, de moins de deux ans ;
  - Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité ;

*Les personnes justifiant d'un diplôme inscrit sur la liste de l'annexe XIII peuvent se présenter à l'examen en vue de l'obtention du diplôme SSIAP 3 sans avoir au préalable suivi la formation décrite à l'annexe IV. Elles doivent être présentées à l'examen par un organisme de formation agréé. Cet organisme leur propose un module de formation facultatif adapté à leur niveau de compétence.*

### MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

**Modalité d'encadrement :** 1 formateur à jour

**Modalité d'animation :** Formation théorique et pratique

**Modalité d'évaluation :** Épreuves écrites et épreuves orales

**Modalité et délai d'accès à la formation :** Possibilité d'intégrer une session en moins de 24 heures sous réserve de place(s) disponible(s) et de la signature de la convention de formation.

### TARIFS

A voir sur le devis et/ou la convention

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA FORMATION

L'objectif principal de la formation SSIAP 3 est de former des professionnels capables d'assurer la sécurité incendie au sein des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grande hauteur (IGH).

### PROGRAMME

- Module 1 : Le feu et ses conséquences
- Module 2 : La sécurité et les bâtiments
- Module 3 : Réglementations incendie
- Module 4 : Gestion des risques
- Module 5 : Conseil au chef d'établissement
- Module 6 : Correspondant des commissions de sécurité
- Module 7 : La management de l'équipe de sécurité
- Module 8 : Le budget du service sécurité

#### MODALITÉS DE LA FORMATION



##### Durée

216 heures de formation



##### Session

10 candidats maximum



##### Lieu

5, Avenue des Palmiers  
97450 Saint Louis



##### Accessibilités aux PSH

Les locaux sont garantis accessibles aux PMR. Autres handicaps, nous contacter pour mise en place de moyens complémentaire. Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.



##### Contact

06 92 54 54 98  
secretariat@pssi-  
formations.re



##### TAUX DE RÉUSSITE

A définir le 31/12/2024



##### TAUX DE SATISFACTION

A définir le 31/12/2024